



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للإغذية والزراعة

F

RÉUNION CONJOINTE

**Comité du Programme (cent vingt-cinquième session)
et Comité financier (cent soixante-treizième session)**

Rome, lundi 12 novembre 2018

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de partenariat avec le
secteur privé et les organisations de la société civile**

Les questions relatives au contenu du présent document sont à adresser à:

Mme Marcela Villarreal

Directrice

Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud (DPS)

Tél.: +39 06570-52346

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



PC 125

Contexte

1. La Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud (DPS) se charge de mettre en œuvre les stratégies de la FAO relatives aux partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile (les Stratégies), approuvées par le Conseil de la FAO à sa cent quarante-sixième session, tenue en 2013¹.
2. Les Stratégies favorisent une collaboration efficace et efficiente avec des organismes non étatiques, tels que les organisations de la société civile, le secteur privé, les coopératives, les organisations de producteurs, les universités et les instituts de recherche, ainsi que d'autres institutions comme les parlements, et mettent à disposition les mécanismes de travail de la FAO en vue de développer des partenariats entre l'Organisation et des acteurs non étatiques. Les Stratégies constituent un ensemble d'instruments destinés à guider le personnel de la FAO lors de l'établissement de partenariats efficaces au service des Objectifs stratégiques (OS) de l'Organisation.
3. Le présent rapport abordera des aspects institutionnels transversaux relatifs à la mise en œuvre des Stratégies, en tenant compte des aspects pertinents et prioritaires indiqués dans le Programme de travail et budget de la FAO pour 2018-2019.
4. Comme observé dans le Rapport sur l'exécution du programme 2016-2017², la FAO met davantage l'accent sur les activités de collaboration avec des acteurs non étatiques. Plusieurs partenaires ont participé activement aux initiatives de la FAO liées aux ODD, ainsi qu'à l'alimentation et à l'agriculture durables, aux niveaux mondial, régional et national.
5. Durant la première année de l'exercice biennal 2018-2019, les partenariats stratégiques de la FAO avec des acteurs non étatiques ont permis à l'Organisation de mobiliser des capacités de haut niveau – visant les données, les outils techniques, les ressources financières, les technologies et le plaidoyer – qui ont favorisé la réalisation des ODD car elles ont été directement utilisées dans le cadre de programmes stratégiques et d'initiatives sur le terrain.
6. La FAO appuie les initiatives des États Membres dans le cadre de la réalisation des ODD et met en œuvre des partenariats qui facilitent l'action des partenaires du secteur privé, de la société civile, notamment les coopératives et les organisations de producteurs, ainsi que des universités, à l'appui des processus relatifs aux ODD.

I. Progrès et réalisations dans la mise en œuvre des Stratégies

7. Le Plan à moyen terme (PMT) précise que l'une des fonctions principales de la FAO est de *«faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural»* et indique que la FAO dispose d'un mandat étendu, qui englobe les principaux problèmes de développement devant être abordés d'une manière ample et exhaustive³.
8. En général, la mise en œuvre des Stratégies est renforcée par l'approche de la FAO aux niveaux central et décentralisé, et se fonde sur plusieurs piliers: i) renforcement des capacités techniques; ii) promotion du dialogue sur les politiques publiques (mécanismes multipartites); enfin iii) mobilisation des ressources (partenariats financiers et non financiers). Dans ce cadre, DPS fournit des orientations institutionnelles, procède à des analyses stratégiques et assure la liaison entre les partenaires et la FAO.

¹ CL 146/REP.

² C 2019/8.

³ C 2017/30. (par. 11.f).

9. Dans le domaine des partenariats, du plaidoyer et du renforcement des capacités, le Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019⁴ a défini les priorités suivantes:

- a) une application renforcée des stratégies relatives aux partenariats, conformément à l'ODD 17 et la redynamisation du Partenariat mondial pour le développement durable, confiée au personnel de la FAO aux niveaux régional et national;
- b) une plus grande utilisation de l'approche fondée sur le renforcement des capacités dans les programmes stratégiques (PS);

10. En 2018, les efforts ont été axés sur l'intensification et l'élargissement des partenariats existants, en augmentant les contributions attendues des partenariats dans le cadre des programmes stratégiques au Siège, afin de réaliser le Programme de développement à l'horizon 2030.

11. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, les Stratégies soutiennent le cadre de résultats de la FAO dans le but d'*aider les États Membres à contribuer à la réalisation des ODD*, par le biais des activités suivantes:

- a) Promouvoir l'adoption par le secteur privé de normes en matière d'investissements responsables dans l'agriculture, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), favoriser le transfert de capacités techniques dans le secteur privé en vue de renforcer les capacités des pays et des organisations en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, de diminution des pertes et des gaspillages alimentaires et de fourniture de services financiers aux agriculteurs.
- b) Améliorer les capacités des organisations de la société civile s'agissant de la compréhension, de l'utilisation et de la mise en œuvre des cadres normatifs volontaires de la FAO⁵ pour leur permettre de participer de manière significative aux processus politiques associés aux régimes fonciers dans les contextes locaux.
- c) Aider la FAO et les organisations de consommateurs à mieux comprendre ce qu'elles peuvent faire pour favoriser l'évolution vers des systèmes agricoles durables.
- d) Renforcer les capacités des parlements, de manière à réaliser des changements dans les cadres juridiques et les politiques publiques, aptes à faciliter la réalisation de la Faim zéro (ODD2).
- e) Développer des outils, et les approches y afférentes, pour aider les organisations de producteurs (OP) et les organismes gouvernementaux à promouvoir l'inclusion des OP.
- f) Faciliter l'échange de connaissances sur la nutrition et la sécurité alimentaire au sein des réseaux universitaires.

12. La FAO a continué à renforcer les capacités techniques de ses bureaux décentralisés dans le but de définir des partenariats au niveau des pays, susceptibles d'appuyer les initiatives régionales. Chaque bureau est doté d'un service chargé des partenariats, qui élabore un plan de travail pour l'exercice biennal. Depuis l'approbation des ODD, les accords de partenariat⁶ soutiennent un ou plusieurs des objectifs de développement durable. Comme condition préalable pour mener à terme le processus de signature, la FAO et ses partenaires doivent déterminer les ODD auxquels contribue le partenariat envisagé. Les accords qui ont été conclus sans avoir défini de nouveaux domaines de travail, et ceux qui ont connu des problèmes de coordination avec l'institution partenaire ou qui font l'objet d'un engagement inférieur aux attentes sont donc exclus du processus de renouvellement. Il convient de souligner que le suivi des partenariats, réalisé en 2018, indique que 98 pour cent des accords ont rempli les attentes et sont désignés pour être renouvelés ou élargis.

⁴ C 2017/3. P. 307.

⁵ Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires pour une pêche durable à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté.

⁶ Les accords de partenariat sous leurs différentes formes constituent des instruments juridiquement contraignants, qui servent de cadre à la FAO et à ses partenaires pour s'entendre sur un plan de travail, habituellement d'une durée de trois ans, qui contient des activités spécialement conçues pour soutenir les CPP et les ODD.

13. Au cours de ces cinq dernières années, la FAO a renforcé la formation de son personnel en matière de partenariats et plus de 1500 fonctionnaires au Siège et dans les bureaux décentralisés en ont bénéficié. Compte tenu de la mobilité du personnel, les activités de formation restent un domaine prioritaire.

14. En 2018, 28 nouveaux accords de partenariat ont été souscrits et 14 accords ont été renouvelés avec des acteurs non étatiques.

15. La FAO a actuellement 139 partenariats, dont 29 pour cent avec des entités du secteur privé, 27 pour cent avec des organisations de la société civile (OSC) et des coopératives, tandis que 44 pour cent des accords concernent des institutions universitaires et des instituts de recherche. Au cours des cinq dernières années, à travers des accords de partenariat, des activités ont été mises en œuvre dans plus de 135 pays appartenant à toutes les régions, surtout dans les pays en développement.

16. La FAO a renforcé les mécanismes lui permettant d'identifier et de gérer les risques⁷ qui pourraient nuire à la FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale, indépendante et impartiale, comme les conflits d'intérêts, l'exercice d'une influence indue lors de l'élaboration de normes ou l'octroi d'avantages particuliers à certaines organisations du secteur privé. Ainsi, ne sont approuvées par la FAO que les propositions de partenariats visant des acteurs qui respectent les instruments internationaux pertinents⁸ et qui, par conséquent, ne constituent pas un risque pour l'Organisation.

17. En moyenne, DPS est saisie chaque année de quelque 350 demandes officielles d'analyses de risques, émanant des services du Siège et de bureaux décentralisés. Dans le cadre de ses activités de collaboration, DPS en approuve en moyenne 70 pour cent et fournit des indications particulières pour chacun des cas traités.

18. Dans le contexte des ODD, les processus multipartites sont un mécanisme de plus en plus important, en raison de leur valeur ajoutée face aux défis communs et dans les actions concertées, en particulier s'agissant de questions systémiques (commerce et finance, systèmes agroalimentaires, entre autres), liées à l'ODD 17. On trouvera dans les sections suivantes du présent rapport des précisions sur les actions menées dans chaque secteur.

19. Quelque 25 plateformes sont hébergées à la FAO avec la participation des pays membres. Elles couvrent un vaste éventail de thèmes, par exemple les sols, les zones montagneuses, l'agriculture intelligente face au climat et certains aspects de l'élevage durable.

20. Comme indiqué dans le document CL 160/16, plusieurs ajustements sont proposés dans la structure de DDP. Il s'agit notamment de créer un Bureau autonome de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire faisant rapport directement au Sous-Directeur général du Département de la coopération technique (TC). Ce dernier prendrait le nom de Département du soutien aux programmes. Cet arrangement semble opportun, à la lumière des changements envisagés ci-dessus, de l'intention de pourvoir le poste de Sous-Directeur général de TC, actuellement vacant, et de la croissance attendue des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

Partenariats de la FAO avec le secteur privé en 2018

21. Durant l'exercice écoulé, la mise en œuvre de la stratégie avec le secteur privé s'est concentrée sur les actions suivantes:

- a) établir des partenariats avec des entreprises privées au niveau mondial, régional et local, afin d'appuyer des projets et des initiatives au niveau des pays, définies dans le Programme à l'horizon 2030;

⁷Voir le chapitre VI. *Gestion des risques de la FAO* de la Stratégie, disponible à l'adresse suivante: <http://i3444f.pdf>.

⁸L'évaluation tient compte des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et examine si certains droits, déclarations et conventions sont respectés: Droits de l'homme; Droit au travail; Droit environnemental; Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail; Déclaration de Rio sur l'environnement; Convention des Nations Unies contre la corruption. Cet examen consiste également à vérifier que les acteurs non étatiques reconnaissent les normes et les principes qui régissent les instruments de la FAO, comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

- b) renforcer les petites et moyennes entreprises dans les pays, en accordant une attention particulière à la promotion de systèmes agroalimentaires plus inclusifs, à l'accès aux marchés et aux instruments financiers;
- c) promouvoir le respect des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et leur mise en œuvre au sein des chaînes de valeur.
- d) aux niveaux mondial et régional, encourager la participation du secteur privé aux débats sur les politiques, particulièrement dans le domaine de la nutrition, des systèmes alimentaires et de l'établissement de normes internationales.

22. En 2018, la FAO a conclu de nouveaux accords avec des entités du secteur privé telles que le centre de recherche, d'études et de formation agronomiques AI-Sulaiteen (SARSTC), l'ENI, Telefónica, le Groupe Pasona, TE-FOOD, NIBULON, le Conseil d'administration du Prix international Khalifa et la Fédération latino-américaine des marchés d'approvisionnement (FLAMA). Par ailleurs, il a été décidé de renouveler les accords ayant contribué efficacement aux activités de l'Organisation, comme avec Mars, Rabobank et la Confédération européenne de l'industrie des machines agricoles (CEMA). Par ailleurs, la FAO a entrepris d'explorer les possibilités de collaboration stratégique avec des organisations telles que: DANONE, ENEL, GAIN, Fondation Ikea, ThirdWay Africa, les fonds Livelihoods, Orange, entre autres.

23. S'agissant des échanges de connaissances techniques et de la création de capacités durant l'année en cours, les contributions de partenaires tels que la Fondation Rockefeller et Messe Düsseldorf ont joué un rôle important dans l'amélioration des capacités et la mise en commun des bonnes pratiques dans le cadre de la réduction des pertes après-récolte et des gaspillages alimentaires en Inde, au Kenya, en Tanzanie et au Zimbabwe.

24. La FAO et l'OCDE ont lancé un projet pilote visant la mise en pratique du Guide OCDE-FAO⁹ pour des filières agricoles responsables, avec la participation de 30 des plus grosses entreprises qui investissent dans l'agriculture. Le projet porte sur la formation des entreprises, afin de favoriser des investissements responsables conformément aux cadres volontaires approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Des sociétés comme le Club des exportateurs d'Espagne, Mars et des organismes comme le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBSC) ont lancé un processus qui encourage les entreprises à adopter les Principes pour un investissement responsable dans leur modèle commercial.

25. En octobre 2018, l'un des effets du partenariat entre la FAO et Grow Asia a été l'adoption, au sein du Conseil des ministres de l'agriculture et des forêts de l'ANASE, de Lignes directrices régionales pour un investissement agricole responsable.

26. Dans la même veine, la FAO a organisé conjointement avec l'Institut africain d'études agraires Sam Moyo (SMAIAS) une réunion de travail sur l'agriculture contractuelle et autres modèles commerciaux inclusifs, qui a eu lieu au Zimbabwe. Cette manifestation réunit des représentants du milieu universitaire, d'organisations d'agriculteurs, d'organisations de la société civile et d'entreprises du secteur privé aux niveaux national et multinational, venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine qui se sont penchés sur les régimes d'agriculture sous contrat, les modèles commerciaux inclusifs, ainsi que les problèmes actuels dans la relations entreprise-agriculteur et les incidences de l'agriculture contractuelle sur la sécurité alimentaire.

⁹ Les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, adoptées en 1976 et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), approuvés par les gouvernements et les représentants du secteur privé et de la société civile en 2014 sont d'importants instruments internationaux en faveur d'un comportement commercial responsable. Sur la base de ces instruments, le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables a été élaboré avec l'appui d'un groupe de parties prenantes incluant des représentants des pouvoirs publics, des entreprises, des travailleurs et de la société civile. Il contient des conseils pratiques pour aider les entreprises à se conformer aux divers instruments existant en matière de comportement responsable de l'entreprise.

27. En matière de réduction des gaspillages alimentaires, Unilever a continué la mise en œuvre d'initiatives pilotes de formation en Argentine, visant la promotion de pratiques optimales. Afin de favoriser l'accès aux nouvelles technologies numériques, Telefónica met au point, dans 4 pays d'Amérique latine, des outils pour l'analyse des données agricoles. Fertitecnica Colfiorito et la FAO créent des synergies afin de faciliter l'accès des produits de l'agriculture familiale aux marchés. Dans la section consacrée aux exemples, on trouvera plus de précisions sur les résultats de ces partenariats.

28. Récemment, la FAO a collaboré à la mise en place, en Arménie et en Géorgie, de dialogues entre les secteurs public et privé à l'échelle locale, avec la participation de petits et moyens producteurs, transformateurs et autres acteurs clés, pour aborder les problèmes rencontrés et les défis propres à chaîne de valeur du secteur laitier et de contribuer à des solutions de politique générale créant un environnement propice aux investissements.

29. De même, en Afrique, la FAO travaille en partenariat avec la Commission de l'Union Africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (CUA/NEPAD) et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), afin de mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir des investissements responsables du secteur privé dans l'amélioration des systèmes alimentaire et à renforcer la contribution aux ODD. Des initiatives pilotes sont également en cours au Ghana et au Kenya. La FAO a également lancé une initiative de ce type dans la région Amérique latine et Caraïbes, où neuf pays participent actuellement au dialogue.

Partenariats de la FAO avec la société civile, les coopératives et les organisations de producteurs en 2018

30. Le travail avec la société civile et les organisations de producteurs (OP) s'articule autour d'une approche sur deux fronts, qui permet aux OSC/OP et à leurs vastes réseaux, simultanément: i) de faciliter la diffusion et la communication des messages clés de la FAO, tout en aidant à sensibiliser la population à l'importance de la lutte contre la faim; et ii) grâce à leur proximité avec les populations pauvres et leur présence croissante sur le terrain, de promouvoir et de contribuer à la divulgation des connaissances techniques de la FAO et de faire bénéficier la FAO de savoirs traditionnels et des capacités dans divers domaines.

31. Les domaines d'intérêt définis dans le cadre de la collaboration avec les OSC sont les suivants: i) l'appui à la mise en œuvre des cadres normatifs volontaires de la FAO, entre autres les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté; ii) l'échange de connaissances en matière d'agroécologie et d'agriculture familiale; enfin iii) l'utilisation conjointe d'intrants dans les situations d'urgence.

32. En 2018, des partenariats ont été noués avec des OSC clés (le Forum rural mondial et *Plan international*, par exemple). De même, des partenariats pourront être renouvelés compte tenu des avantages mutuels qu'ils présentent. Par ailleurs, la FAO a entrepris d'explorer les possibilités de collaboration stratégique avec des organisations telles que *le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)*, *l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO)* et *l'Organisation mondiale des agriculteurs*.

33. La FAO, conjointement avec le FIDA et avec les pays qui ont soutenu le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 (Angola, Costa Rica, Égypte, Espagne, Éthiopie, France, Indonésie, Italie, Mexique, Philippines, République dominicaine, Thaïlande et Uruguay), a lancé un processus préparatoire inclusif, continu et collaboratif avec les OSC, en vue de rédiger un Plan d'action. À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, la FAO, le Costa Rica et le FIDA ont organisé une réunion ministérielle de haut niveau (le 27 septembre 2018), qui a souligné que la Décennie contribuerait à concentrer les efforts réalisés au niveau mondial pour éradiquer la faim et la malnutrition.

34. La mise en œuvre de la Stratégie pendant l'année en cours s'est concentrée sur les organisations de consommateurs, et particulièrement sur leur rôle et leur contribution en faveur de la production d'aliments sains et de l'établissement de chaînes agroalimentaires plus intégrées. À cet égard, la mise en œuvre

d'accords de partenariat avec Consumers International et Urgenci, qui soutiennent des activités concrètes dans le cadre des programmes stratégiques (plus précisément le PS1 et le PS3) a joué un rôle essentiel.

35. En matière d'échange de connaissances techniques et de création de capacités, les activités ont surtout porté sur la mise en œuvre, avec les organisations membres du CIP¹⁰, d'un nouveau cadre de formation pour les OSC axé à la fois sur les principes des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et sur ceux des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Des initiatives ont été organisées dans plusieurs pays (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Honduras, Ouganda, Pérou, Sri Lanka et Tanzanie. Pendant l'année en cours, une révision méthodologique a été entreprise en vue d'adapter le cadre des connaissances aux besoins des communautés de pasteurs.

36. Au cours de ces trois dernières années, ce travail a été réalisé dans plus de 20 pays¹¹, ce qui a permis aux organisations d'acquérir les connaissances techniques nécessaires à leur participation aux débats sur les politiques publiques dans le contexte local. Par ailleurs, des ateliers régionaux ont été organisés en 2017 en Asie, Afrique, Amérique latine et Europe, afin de promouvoir la mise en commun d'expériences entre les organisations, et de permettre une plus large diffusion des enseignements à tirer, dans des contextes semblables.

37. S'agissant des coopératives et des organisations de producteurs, la FAO met en œuvre un projet de développement des organisations et des réseaux du secteur agricole (le projet Bond), qui a pour objet de renforcer les capacités des organisations en matière de gestion et de structure et de définir des mécanismes d'interaction entre secteurs public et privé en Europe.

38. Il importe de souligner que les États Membres demandent souvent l'assistance technique de la FAO pour améliorer leurs capacités et celles des organisations de producteurs en matière de formulation de politiques publiques et de gestion des organisations. Des activités spécifiques de création des capacités pour les deux secteurs sont mises en œuvre au Liban, en Oman et au Soudan, ce qui contribue à la création d'un environnement favorable au développement de la petite agriculture.

39. De même, à travers le partenariat avec l'Association des radios communautaires (AMARC), la FAO soutient des initiatives concrètes en faveur du développement à Haïti, au Népal, en Tunisie et au Zimbabwe, pour la promotion des connaissances en matière de politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale. Par ailleurs, Slow Food a joué un rôle clé dans la mise en place du programme d'étiquetage participatif des produits de l'agriculture de montagne, en Géorgie et à Cuba.

40. En matière de *mobilisation des ressources*, la Stratégie a servi de cadre institutionnel pour faciliter la participation de la FAO au réseau «Stanby Partnership» (SBP)¹². Plusieurs organisations non gouvernementales, comme le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Corps canadien de la protection civile (CANADEM), iMMAP, le Conseil danois pour les réfugiés et le réseau Australia, qui font partie du réseau SBP, ont apporté des ressources humaines et du personnel qualifié pour renforcer les opérations de la FAO dans les situations d'urgence. Par le biais des accords existants avec SBP, en 2017, la FAO a reçu des contributions en nature équivalent à 3,1 millions d'USD, qui ont renforcé les équipes de pays dans le cadre d'interventions d'urgence de grande envergure en Iraq, au Nigéria, en République démocratique du Congo, en Somalie, en Syrie et au Yémen.

41. Le travail entrepris pour améliorer les connaissances et les outils techniques des OSC en matière de régimes fonciers a permis aux organisations de participer à des plateformes multipartites en Guinée, au Mali, en Mauritanie, en Mongolie, au Niger et dans la Sierra Leone. Ces partenariats ont également permis aux organisations de producteurs de contribuer à la création de cadres juridiques au

¹⁰ Le Comité international de planification de la souveraineté alimentaire (CIP) est la plate-forme mondiale qui rassemble plus de 800 organisations de travailleurs ruraux et les mouvements sociaux s'occupant de questions agricoles et alimentaires.

¹¹ Afrique: Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Ouganda et Tanzanie; Asie et Pacifique: Indonésie, Mongolie, Myanmar, Népal et Philippines; Europe et Asie centrale: Kirghizistan; Amérique latine et Caraïbes: Colombie et Guatemala.

¹² C'est un réseau mondial d'organismes des Nations Unies et d'entités partenaires qui travaillent ensemble au renforcement de l'action humanitaire dans les urgences et les crises. À cette fin, la fonction principale de ce mécanisme est l'assignation temporaire de personnel détaché (généralement pour une période de 3 à 6 mois) par des partenaires d'organismes des Nations Unies, y compris la FAO, le principe étant de soutenir les opérations de préparation et d'intervention face aux urgences.

Mali (Loi sur le foncier agricole - LFA) et en Mongolie (projet de loi visant les pâturages). En Colombie, les organisations de producteurs participent aux mécanismes de suivi du plan pour une réforme rurale intégrale, au sein duquel les questions liées aux régimes fonciers occupent une place centrale.

42. Par le biais du Mécanisme forêts et paysans, en partenariat avec les organisations de producteurs locales, nationales et régionales, la FAO a encouragé le dialogue sur les politiques en matière de gestion durable des forêts et des exploitations, dans plusieurs pays (Bolivie, Gambie, Guatemala, Kenya, Libéria, Myanmar, Népal, Nicaragua, Viet Nam et Zambie). Durant ces cinq dernières années, ce mécanisme a joué un rôle catalyseur dans 52 processus gouvernementaux et favorisé la contribution de gouvernements, d'organisations de la société civile et de groupements d'agriculteurs à l'élaboration de 51 politiques dans ces domaines.

43. Il convient de souligner que la FAO a promu au cours de ces deux dernières années l'échange de connaissances techniques entre agriculteurs, fondé sur des méthodes d'apprentissage par les pairs. Des activités spécifiques ont été réalisées en Asie, Afrique et Amérique latine, dans des domaines divers – agriculture familiale, droit à l'alimentation, capacités de récolte et de gestion de l'eau, finance rurale, gestion forestière, promotion de la parité hommes-femmes, gestion de coopératives, agroécologie, établissements de plateformes de la société civile, peuples autochtones.

44. Afin de promouvoir la continuité et d'élargir les avantages mutuels découlant des partenariats avec les OSC et les OP, la FAO a établi en 2018 de nouveaux accords, tels que le Forum rural mondial et le Plan international, par exemple. En outre, des accords ont été renouvelés, entre autres, avec l'Union des producteurs agricoles (Québec) – Développement international (UPA/DI), Action Aid International et Agricoord. Des collaborations stratégiques potentielles sont à l'étude avec des organisations telles que le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), l'Organisation panafricaine des producteurs agricoles, la Confederazione Nazionale Coltivatori Diretti (COLDIRETTI) et l'Organisation mondiale des agriculteurs.

Partenariats de la FAO avec des institutions universitaires et des instituts de recherche

45. Dans le cadre de la relation avec les institutions universitaires et les instituts de recherche, la FAO facilite la mise en commun de connaissances et d'expériences et l'amélioration des programmes d'études de second cycle et dissémine des informations sur des thèmes clés liés au changement climatique, à la nutrition, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'innovation agricole et au développement rural, qui sont elles-mêmes liées à des thèmes transversaux tels que la parité hommes-femmes, l'agriculture familiale, l'investissement agricole responsable, et les régimes fonciers aux niveaux national, régional et mondial.

46. En 2018, dans toutes les régions, le travail en partenariat avec les parlements nationaux et le milieu universitaire a été intensifié pour appuyer le renforcement des capacités en matière de formulation de politiques et de production de savoirs.

47. À cet égard, la FAO a facilité les échanges entre l'Observatoire du droit à l'alimentation de la région Amérique latine et Caraïbes (ODA/ALC), un réseau d'universités englobant plus de 60 institutions universitaires de 17 pays qui fournit des conseils techniques sur l'élaboration de projets de loi à l'Alliance parlementaire d'Amérique latine et au Parlement latinoaméricain (PARLATINO). Dans ce domaine, le travail de la FAO à l'appui du dialogue entre le Parlement de l'Ouganda et le réseau des universités africaines (RUFORUM) et de la collaboration de l'Université d'État du Mississippi avec le Congrès des États-Unis pour des activités sur la gestion progressive de la biosécurité dans l'aquaculture a été particulièrement important.

48. Les connaissances et les innovations sont fondamentales pour la réalisation des ODD. Pendant l'année en cours, les partenariats avec des institutions universitaires se sont attelés à des défis liés au développement durable, notamment dans les domaines suivants:

- a) Changement climatique: au Kenya, l'Université Texas A & M collabore à la mise en œuvre de systèmes prédictifs d'alerte précoce pour l'élevage (Predictive Livestock Early Warning Systems - PLEWS).
- b) Pertes et gaspillage alimentaires: avec l'Université Roma Tre, un module de formation sur la gestion du gaspillage et des pertes alimentaires a été inclus dans le programme d'études.

- c) Promotion de moyens d'existence durables: L'Institut africain Sam Moyo d'études agraires a collaboré à l'organisation du Symposium sur l'agriculture contractuelle.
- d) Régimes alimentaires sains: L'Université de Wageningen collabore à la mise au point de méthodes pour l'élaboration de recommandations nutritionnelles durables.
- e) Régimes fonciers: avec l'Université polytechnique de Madrid (UPM), des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour introduire les Principes pour un investissement responsable et les Directives volontaires sur des régimes fonciers responsables dans le programme d'études du premier et du deuxième cycle de 14 universités dans six pays (Argentine, Colombie, Équateur, Espagne, Mexique et Pérou.).

49. En 2018, la FAO a conclu des accords avec 13 nouveaux partenaires¹³ et a renforcé sa collaboration dans le cadre des partenariats existants¹⁴, en vue d'œuvrer en faveur de la sécurité alimentaire et des ODD.

Les alliances parlementaires en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition:

50. Au cours de ces dernières années, la FAO a facilité la création de 37 alliances parlementaires en Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Europe. En 2018, de nouveaux partenariats ont été établis au niveau national avec le Congo, l'Espagne et les Philippines. La FAO a poursuivi sa collaboration avec le Parlement panafricain, dispensant plusieurs formations sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

51. À Madrid s'est tenu le premier Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition (octobre 2018), destiné à renforcer l'action en faveur de la réalisation de l'ODD 2. La Conférence a été organisée par la FAO, le Sénat espagnol et l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID). Elle a bénéficié du soutien de la Commission européenne et du Fonds international de développement agricole (FIDA). Le Programme alimentaire mondial (PAM), les Fronts parlementaires contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes, le Parlement panafricain, de l'Union interparlementaire mondiale et plus de 82 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et de la région Amérique latine et Caraïbes.

52. La Déclaration finale du Sommet parlementaire de Madrid se termine par un appel lancé aux parlements du monde entier afin qu'ils redoublent d'effort pour réaliser la Faim zéro en adoptant des législations qui assurent un régime alimentaire sain permettant de combattre l'excès pondéral et l'obésité, d'appuyer l'agriculture familiale et la production durable, entre autres recommandations.

II. Enjeux et feuille de route pour la mise en œuvre des Stratégies

Progrès et réalisations dans la mise en œuvre des Stratégies

53. Au niveau institutionnel, les défis sont liés au renouvellement et au roulement du personnel de la FAO, qui oblige à prévoir une formation permanente sur les méthodes de travail de l'Organisation en matière de partenariats et de mise en œuvre des Stratégies.

¹³ Université de Lisbonne, Université Chiang Mai, Université de Soka, Institut supérieur de santé et de protection de l'environnement, Centre mondial de la pêche, Université LUISS, Institut des ressources naturelles de la Finlande, Institut des études internationales et du développement, Institut indien de recherche agricole (IARI), Université maritime mondiale, Centre international d'agriculture tropicale, Institut de recherche pour le développement, Institut national de la recherche agronomique (INRA).

¹⁴ Université de Kyoto, Agreenium, CIRAD, Université d'État du Michigan, Centre d'ingénierie et de gestion agricole, Agence nationale des technologies, de l'énergie et du développement durable et Conseil national de la recherche italien (CNR). Il convient de souligner que pour une meilleure coordination des activités relevant de son mandat, la FAO mise sur la création de partenariats multipartites, notamment avec des institutions de recherche françaises (CIRAD, INRA, IRD) et avec des institutions de recherche italienne (CREA, ENEA, CNR, ISPRA); ces partenariats ont été renouvelés en 2018 et ont été élargis pour inclure d'autres institutions nationales de recherche.

54. L'action se poursuit pour relever le défi qui consiste à renforcer les bureaux de pays de la FAO au niveau local pour intégrer les activités menées dans le cadre des CPP avec des acteurs non étatiques, particulièrement les petites et moyennes entreprises, car la participation de ceux-ci dépend du contexte national et de la disponibilité des pouvoirs publics à travailler avec la société civile et le secteur privé.

55. En matière de gestion de risques, il importe de renforcer les mécanismes existants, afin de pouvoir gérer l'application éventuelle de nouveaux programmes visant la fourniture de contributions financières du secteur privé aux programmes de la FAO liés à l'établissement de normes internationales.

Feuille de route relative aux partenariats

56. L'adoption des ODD a modifié l'approche en matière de développement au niveau mondial. Les parties prenantes, notamment les agriculteurs, les grandes et moyennes entreprises et les micro-entreprises, les gouvernements, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et autres acteurs, doivent promouvoir un effort collectif visant un changement transformationnel. La FAO continuera de consolider les activités liées à la formulation de partenariats stratégiques ayant pour but de contribuer aux objectifs du programme de développement durable.

57. À cet égard, les trois axes de travail suivants seront développés à moyen et long terme:

a) Encourager le secteur privé à augmenter sa contribution en termes d'investissements responsables dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, et de manière concertée, comme l'exige l'ODD 17, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre des Principes du CSA pour un investissement responsables dans l'agriculture, tout en facilitant les synergies avec d'autres organisations mondiales, telles que: le Forum économique mondial, le Forum des biens de consommation, AGRA, Grow Africa. Dans le cadre de ces efforts, des entreprises privées stratégiques seront identifiées dans le but d'encourager la réduction d'émissions de carbone, à l'appui des engagements internationaux souscrits en matière de changement climatique.

b) Faciliter la création de plateformes multipartites au niveau local dans le but d'appuyer la mise en œuvre des ODD, et développer des conditions plus favorables à un investissement responsable dans la sécurité alimentaire (amélioration des systèmes agro-alimentaires, gouvernance des ressources naturelles, réduction des pertes et gaspillages, aspects juridiques et normatifs, par exemple).

c) Identification de modèles novateurs de financement au service du développement (financier et non financiers) La FAO examine des formules d'investissement combinant des sources de financement diverses pour appuyer la transformation des systèmes alimentaires et agricoles, ce qui permettrait de diminuer les risques et de panacher les instruments financiers.

58. Des mécanismes ont été définis pour favoriser la participation du secteur privé à des initiatives d'investissement en faveur de l'environnement et du développement. La FAO, en tant qu'institution partenaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et comme organisme exécutant du Fonds vert pour le climat s'efforce de créer une vision commune avec ses partenaires afin d'appuyer les initiatives de l'Organisation en matière d'adaptation au changement climatique, d'atténuation de ses effets et plus généralement de développement et de résilience face au climat.

59. Au cours des prochaines années, la FAO devra s'efforcer de promouvoir l'adoption de mesures plus concrètes pour faire évoluer les modèles commerciaux vers une plus grande durabilité. À cet égard, la collaboration avec des fonds privés, tels que ThirdWay Africa, le Fonds Sarena, les fonds Livelihoods, qui stimulent les investissements en faveur de la création d'entreprises durables, offre un grand potentiel. La FAO est déjà en pourparlers avec ThirdWay Africa et les fonds Livelihoods en vue de conclure des partenariats officiels avec ces organismes.

60. S'agissant du secteur privé, il importe de renforcer les efforts entrepris pour diversifier les partenariats avec de petites et moyennes entreprises (PME), y compris les coopératives et organisations de producteurs et les entreprises locales, qui font partie du secteur de la petite et moyenne entreprise. À ce titre, les États Membres possèdent les capacités voulues pour faciliter le travail de la FAO auprès d'entreprises locales et mobiliser ainsi des contributions plus importantes à la réalisation des ODD.

61. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale jouera un rôle essentiel durant la période à venir. Son lancement, programmé pour le premier semestre de 2019, prévoit l'élaboration d'un plan de travail mondial sur l'échange de connaissances et les débats en matière de politiques

publiques, dont les thèmes prioritaires seront la durabilité des systèmes alimentaires et l'intégration des petits producteurs. Il s'agira également de créer des synergies avec la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025.

62. La Décennie renforcera les activités réalisées en collaboration avec les OSC et les organisations de producteurs pour que les petits agriculteurs élaborent et adoptent des outils simples fondés sur les connaissances traditionnelles et adaptables localement grâce à des méthodes participatives. Les objectifs de la FAO qui consistent à «ne pas faire de laissés-pour-compte», et à faciliter des débats publics et inclusifs où toutes les voix et les opinions puissent se faire entendre, permettent aux divers acteurs de mettre en commun leurs connaissances et des solutions concrètes face aux divers enjeux et contextes du système alimentaire.

63. Le renforcement des alliances parlementaires existantes sera poursuivi, en encourageant la synergie avec les activités des centres d'études, des universités nationales autour des besoins de formation des parlements. Le suivi des engagements pris dans le cadre du Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition devra également être abordé en détail.

III. Exemples de mises en œuvre de partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile

Secteur privé

64. La suite du présent document donne quelques exemples de résultats obtenus actuellement, suite à la mise en œuvre, courant 2018, des partenariats avec le secteur privé, qui visent à appuyer les objectifs stratégiques de l'Organisation.

a) Rabobank – Accès à des instruments financiers destinés aux petits agriculteurs:

65. Rabobank appuie la mise en œuvre de projets de la FAO en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie, au profit de 2400 ménages (petits agriculteurs et coopératives de femmes). Ces projets sont destinés à des communautés spécifiques des pays concernés, où Rabobank et la FAO renforcent les capacités au moyen d'instruments adéquats de financement, de formation, d'information sur les marchés en vue d'accroître les revenus des ménages et d'améliorer la production des agricultrices et leur accès au marché local.

66. En 2018, la FAO a développé sa coopération avec Rabobank dans le but de renforcer les capacités des professionnels de la finance et des législateurs et de développer les marchés financiers ruraux et agricoles, d'instaurer une collaboration sur le terrain à grande échelle en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie, par le biais d'un programme d'interventions à plus long terme.

b) ENI – Utilisation durable des ressources naturelles

67. L'ENI et la FAO travaillent conjointement pour aider le gouvernement du Nigéria à améliorer l'accès à de l'eau propre et salubre pour les usages domestiques et l'irrigation dans les états du nord-est du pays, par la construction de puits alimentés par des systèmes photovoltaïques. Dans le cadre de ce partenariat, la FAO apporte son aide dans l'identification des sites pour la construction des puits, ainsi que son expérience et sa connaissance des zones sélectionnées, tandis que l'ENI s'occupera de la mise en œuvre du projet et fournira les installations photovoltaïques ainsi que la formation nécessaire à leur utilisation et à leur entretien, dans une optique de durabilité.

c) Telefónica – Accès à de nouvelles technologies et analyse de données agricoles:

68. Le partenariat entre la FAO et Telefónica a pour objet des initiatives d'innovation, numérisation et analyse de données dans le secteur agricole, visant à optimiser la prise de décisions, tant chez les producteurs que dans le secteur public, à l'appui de la mise en œuvre des politiques.

69. En 2018, des capteurs utilisant l'outil Smart Agro mis au point par Telefónica ont été installés dans plusieurs pays (Colombie, El Salvador, Guatemala et Pérou) pour mesurer le stress hydrique et fournir des données et des informations diverses sur les conditions climatiques locales. Le rôle de la FAO consiste à fournir les données obtenues sur les principales cultures sélectionnées dans chaque pays, afin d'appuyer les décisions des producteurs concernant l'utilisation de l'eau.

70. Au Pérou, cette activité soutient le projet de coopération Sud-Sud dénommé «Más Algodón» (Plus de coton) dans le cadre duquel la FAO favorise la durabilité de la production de coton. Cette coopération comprend une contribution importante du point de vue des connaissances techniques et une mobilisation de ressources financières, tandis que les outils liés à l'«Internet des objets» et à la formation sont fournis par Telefónica.

71. Telefónica contribue largement à la dissémination d'informations et à la production de connaissances dont la FAO est la source, par la promotion, la diffusion et l'adoption de cours d'apprentissage en ligne et des ressources éducatives existant au sein de l'Organisation, qui couvrent une série de domaines thématiques par le biais de la plate-forme Miríadax, qui reçoit plus de 20 millions de visites par an sur son site web.

d) Google – Accès à de nouvelles technologies et analyse de données agricoles:

72. La FAO et Google ont noué un partenariat pour rendre plus accessible la technologie géospatiale. Le dispositif technique de Google Earth Engine, qui organise les informations géospatiales et facilite leur analyse, est en train de renforcer les capacités de la FAO en matière d'assistance aux pays pour leur permettre de faire face aux défis sociaux et environnementaux.

73. En 2018, ce partenariat a eu de profondes incidences sur la mise au point d'outils technologiques, à travers l'utilisation de Collect Earth, un logiciel libre et ouvert de surveillance de la planète. Au total, 25 membres ont communiqué des données concernant l'utilisation des terres à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

74. Grâce à Google Engine, l'unité de la FAO chargée de la lutte contre le criquet pèlerin a réussi à améliorer les perspectives et la lutte face à ce fléau.

75. Google met au point un Atlas de la FAO sur l'empreinte et l'effort de pêche, fondé sur un système d'identification automatique (FAO Atlas of AIS-based Fishing Footprint and Effort), en collaboration avec Global Fishing Watch. Les résultats préliminaires de cette étude ont été présentés au Comité des pêches, à sa session de juillet 2018.

76. S'agissant des ODD, les données susceptibles de renforcer les rapports des pays sur l'indicateur 15.4.2 Indice de couvert végétal des montagnes (niveau II) ont été recueillies au moyen de l'outil Google Earth.

Organisations de producteurs et organisations de la société civile

77. Certains des résultats obtenus en 2018 grâce aux partenariats avec les OSC et les organisations de producteurs, à l'appui des OS de l'Organisation, sont indiqués ci-après, à titre d'exemple:

a) Consumers International (CI) – Promouvoir des systèmes alimentaires durables:

78. En 2018, la FAO et CI ont progressé sensiblement dans l'élaboration d'une étude technique sur les nombreuses façons dont les organisations de consommateurs peuvent contribuer à transformer les systèmes alimentaires, en pesant par exemple sur la réglementation de l'étiquetage, de la commercialisation des aliments et de l'utilisation d'antibiotiques dans la production alimentaire, et sur certains aspects nutritionnels, notamment la diffusion de bonnes pratiques, lorsqu'ils s'organisent pour influencer sur les processus politiques.

79. Sur la base des résultats de cette étude, une session de formation du personnel de la FAO est en cours de préparation, dans le but de développer et de renforcer les connaissances sur les attentes des consommateurs et les efforts visant à faire évoluer les systèmes alimentaires vers des modèles de production, de distribution et de consommation des aliments et des produits agricoles durables sur le plan social et environnemental.

80. De même, CI a facilité la révision du contenu et de la méthodologie du cours de formation de la FAO sur les systèmes alimentaires durables élaborés par le PE4, en vue de le recentrer sur les défis actuels recensés par les organisations de consommateurs.

81. La FAO et CI travaillent ensemble à l'élaboration d'une note d'orientation sur la manière de faire participer efficacement les organisations de consommateurs au dialogue sur les politiques pour faire évoluer les politiques vers des systèmes alimentaires durables et une meilleure nutrition. Les activités menées avec les consommateurs sont susceptibles d'être élargies en les rattachant aux principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, puisque les consommateurs et utilisateurs pourront

promouvoir à travers leurs réseaux d'action des transformations importantes des systèmes alimentaires et une plus grande durabilité des modèles commerciaux.

b) URGENCI – Promouvoir des systèmes alimentaires locaux

82. En 2018, la FAO et Urgenci, le réseau international des partenariats locaux et solidaires entre consommateurs et producteurs, fondés sur le maintien de l'agriculture paysanne, ont mis en œuvre des activités conjointes de renforcement des capacités favorisant la mise en commun des pratiques et des méthodes déjà appliquées dans ce domaine. Ces activités contribuent à la mise en œuvre des recommandations du CSA sur le thème «Relier les petits agriculteurs aux marchés».

83. Les ateliers régionaux de formation, mis en œuvre en 2017-2018 en Afrique (Togo), Proche-Orient (Liban) et Europe (Turquie), ont procédé à une cartographie détaillée des groupements de solidarité existant entre producteurs et consommateurs dans plus de 20 pays et ont contribué directement à l'élaboration d'un cadre de formation pour les associations locales. Ces outils d'apprentissage, qui seront disponibles fin 2018, fournissent des informations théoriques et pratiques sur la structure et le fonctionnement de la collaboration entre agriculteurs et consommateurs. Ils font actuellement l'objet de consultations et d'expérimentations au sein du réseau d'experts d'Urgenci et constitueront pour la FAO un cadre de référence technique sur le fonctionnement de systèmes alternatifs de distribution des aliments locaux et solidaires, tout en fournissant un cadre propice à l'incorporation des petits producteurs dans des marchés non conventionnels.

d) El Ceibo (Bolivie) – Favoriser l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés

84. Dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans de la FAO, l'Organisation a collaboré durant ces dernières années avec la coopérative bolivienne du cacao El Ceibo pour renforcer ses capacités de gestion et a apporté son aide, en particulier, à la création de la Confédération des producteurs et transformateurs de cacao écologique (COPRACAO).

85. La FAO a facilité les échanges entre El Ceibo et la Coopérative italienne Altromercato, pour aboutir à un accord de distribution du chocolat produit par El Ceibo à travers le réseau des restaurants de la société Autogrill, partenaire de la FAO.

86. Les bonnes pratiques de El Ceibo en termes de durabilité organisationnelle, économique et financière ont été pérennisées en partenariat avec l'Université de Roma Tre, qui contribue aux activités de la FAO dans le cadre de la méthode d'apprentissage par des pairs, car l'expérience d'El Ceibo peut être partagée avec d'autres organisations de producteurs et par des décideurs au-delà des frontières de la Bolivie.

87. Cet exemple montre que les partenariats avec des acteurs non étatiques permettent à la FAO d'assurer aux coopératives avec lesquelles elle travaille un accès durable aux marchés, par la création de synergies entre les organisations de producteurs et le secteur privé. Dans la même veine, il convient de souligner le rôle important des universités, qui accompagnent les processus d'auto-évaluation et diffusent les expériences participatives réalisées avec des coopératives, produisant des connaissances applicables dans d'autres contextes.